



DECISION DU MAIRE

N° 093-2025 – Rénovation de l'école des Vavres – Convention n°2023-182-BATI pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence d'ingénierie de l'Ain – Avenant n°3

Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1e à 22e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu la décision du Maire n°002-2024 du 5 janvier 2024 concernant la prestation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence d'ingénierie de l'Ain pour le projet de rénovation de l'école des Vavres (cf. convention n°2023-182-BATI),

Vu la décision du Maire n°053-2024 du 30 août 2024 portant sur l'avenant n°1 à la convention n°2023-182-BATI relative au projet de rénovation de l'école maternelle des Vavres ayant pour objet la prise en compte d'un ajustement de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avec audition et remise de prestations architecturales.

Vu la décision du Maire n°064-2025 du 3 septembre 2025 portant sur l'avenant n°2 à la convention n°2023-182-BATI relative au projet de rénovation de l'école maternelle des Vavres ayant pour objet la prise en compte d'une assistance lors de la réunion de présentation du projet à l'ensemble de l'équipe éducative de l'école le 14 octobre 2024.

Considérant que l'Agence d'ingénierie de l'Ain est chargée d'apporter à ses adhérents membres du conseil d'administration, dont fait partie la commune de Saint-Denis-lès-Bourg, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans le cadre d'un contrat de quasi-régie conformément au code de la commande publique,

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De valider l'avenant n°3 (ci-annexé) à la convention n°2023-182-BATI relative au projet de rénovation de l'école maternelle des Vavres ayant pour objet la prise en compte d'un ajustement de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations suivantes :

- Étude de programmation bâtiments modulaires en location
- Assistance à la passation d'un marché de fournitures de modulaires en location

TITULAIRE	MARCHE INITIAL		AVENANT N°1		AVENANT N°2		AVENANT N°3		MARCHE DEFINITIF	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
A.D.I.A.	20 025	24 030	3 225	3 870	250	300	3 500	4 200	27 000	32 400

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 3 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025

Le 31 décembre 2025

Le Maire,
Guillaume FAUVET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fauvet". It is written over and around the town hall stamp.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251231-093-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025

COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG

Convention N°2023-182-BATI

Avenant N°3

Rénovation de l'école maternelle des Vavres



Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain
102 boulevard Edouard Herriot - 01000 BOURG EN BRESSE
04 74 55 49 00

L'agence est un établissement public administratif créé entre le département et les communes et les établissements publics de coopération intercommunale conformément à l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales. L'agence est chargée d'apporter à ses adhérents, membres du conseil d'administration, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans le cadre d'un contrat de quasi-régie conformément au [code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649](#) du 6 juin 2005.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20251231-093-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025

15 septembre 2025

SOMMAIRE

Article 1. Parties contractantes	3
Article 2. Objet de la convention	3
Article 3. Contenu de la prestation	4
Article 4. Modalités de démarrage de la convention	6
Article 5. Divers	7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251231-093-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025

Publication : 31/12/2025

Article 1. Parties contractantes

ENTRE

D'une part,

L'Agence Départementale d'Ingenierie de l'Ain
102 boulevard Edouard Herriot - 01000 BOURG EN BRESSE



Représentée par son Président Jean DEGUERRY, représentant légal dûment habilité par délibération du conseil d'administration du 7 octobre 2013,

Désignée ci-après par « l'agence »,

ET

D'autre part,

COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG, adhérente à l'Agence Départementale, représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du

Désignée ci-après par « le maître d'ouvrage »,

IL A ETE CONVENU CE QU'IL SUIT:

Article 2. Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'un ajustement de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations suivantes :

- Etude de programmation bâtiments modulaires en location
- Assistance à la passation d'un marché de fournitures de modulaires en location

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251231-093-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025

Article 3. Contenu de la prestation

Le montant de la convention était de 23 500.00 € HT, auquel vient s'ajouter la prestation supplémentaire de 4 250.00 € HT, soit un montant total avec avenant de 27 750.00 € HT :

ANNEXE FINANCIÈRE

Convention n°2023-182-BATI

Prestation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Rénovation de l'école maternelle des Vavres

Adhérent : COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG

PRESTATIONS	TEMPS (jours)	COÛT (Euros)	Prestations initiales avec avenant	
			TEMPS (jours)	COÛT (Euros)
A - Etude pré-opérationnelle				
Etude de faisabilité bâtiment	4.5	2 050.00 €	4.5	2 050.00 €
Réunion de recensement des besoins avec le maître d'ouvrage				
Visite des bâtiments et analyse du site et des contraintes (urbanisme, accès, réseaux, voisins,...).				
Etude de faisabilité technique, réglementaire, financière (avec indications des subventions possibles) et calendaire. Etablissement du tableau des surfaces. Présentation de plusieurs scénarios				
Présence à la réunion de concertation avec l'équipe enseignante lundi 14 octobre 2024				
Réunion de présentation au maître d'ouvrage.				
Mise à jour final du document et diffusion				
Etude de Programmation	3.5	1 575.00 €	3.5	1 575.00 €
Rédaction du programme de l'opération (objectifs généraux, exigences fonctionnelles, architecturales et techniques) nécessaire à la consultation d'un MOE				
Animation d'une réunion de présentation du programme, échange sur les modalités de consultation du MOE, y compris mise à jour de programme et rédaction d'un compte rendu sous la forme d'une fiche projet.				
Etude de programmation bâtiments modulaires en location			3	1 500.00 €
Rédaction du programme pour la location de modulaires (objectifs généraux, exigences fonctionnelles, architecturales et techniques) nécessaire à la consultation d'un fournisseur				
Animation d'une réunion de présentation du programme, échange sur les modalités de consultation du fournisseur, y compris mise à jour de programme.				
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur				
B - Assistance à la passation de Prestations intellectuelles	001-210103446-20251231-093-2025-DE			
	Accusé certifié exécutoire			
	Réception par le préfet : 31/12/2025			
	Publication : 31/12/2025			

Assistance à la passation de Prestations intellectuelles	3.5	1 575.00 €	3.5	1 575.00 €
Amiante / HAP / Plomb				
Diagnostic structure				
Relevé topographique				
Etude géotechnique				
Contrôle technique				
Coordonnateur SPS				
Test infiltrométrie				
C - Assistance à la passation du marché de Maîtrise d'œuvre				
Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avec audition et remise de prestations architecturales	10.5	5 250.00 €	10.5	5 250.00 €
Rédaction du règlement de candidature et de l'avis de marché				
Mise en ligne du dossier sur le profil Acheteur et téléchargement des candidatures électroniques				
Analyse des candidatures				
Présentation rapport analyses des candidatures				
Rédaction des courriers de rejet de candidatures et diffusion via le profil acheteur				
Rédaction du projet de marché de maîtrise d'œuvre				
Analyse des offres et des esquisses				
Organisation de la séance d'audition des candidats durant la procédure				
Présentation rapport analyses des offres				
Attribution du marché (lettres aux non retenus, retenu et notification).				
D - Phase de conception				
Appui technique en phase conception	9	4 050.00 €	9	4 050.00 €
Relecture critique DIAG/ESQ, APS, APD et PRO				
Animation et participation aux réunions avec l'équipe de MOE et la Commune				
Relecture de l'ACT avant lancement de la consultation des entreprises				
Relecture de l'analyse des offres et participation à la commission d'attribution				
Appui administratif (suivi de la MOE)	2	900.00 €	2	900.00 €
Rédaction des ordres de services des missions MOE				
Rédaction des délibérations et avenants sur les missions MOE				
Validations des situations du MOE et établissement des certificats de paiement				
E - Ingénierie financière				
Assistance à la passation de Prestations intellectuelles	1	450.00 €	1	450.00 €
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur				
001-210103446-20251231-093-2025-DE				
Recherche de financeurs et établissement d'un plan de financement prévisionnel				
Accusé certifié exécutoire				
Réception par le préfet : 31/12/2025				
Publication : 31/12/2025				

Appui technique en phase conception	3	1 350.00 €	3	1 350.00 €
Assistance à la constitution des dossiers (hors dossier FEDER)				
Dépôt des dossiers et suivi des instructions				
F - Assistance à la passation des marchés de travaux				
Assistance à la passation de marchés de travaux	6	2 700.00 €	6	2 700.00 €
Préparation des pièces administratives (Règlement de consultation, CCAP, Acte d'engagement, avis d'appel public à concurrence). Les pièces techniques sont préparées par le maître d'œuvre				
Gestion de la publication/mise en ligne				
Gestion des questions/réponses pendant la phase de consultation				
Relecture du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre/reprise du rapport par le maître d'œuvre				
Gestion des négociations si nécessaire (par échanges écrits)				
Mise au point des marchés de travaux				
Préparation du dossier pour envoi au contrôle de légalité				
Préparation des notifications				
Assistance à la passation d'un marché de fournitures de modulaires en location			5.5	2 750.00 €
Préparation des pièces administratives (Règlement de consultation, CCAP, Acte d'engagement, avis d'appel public à concurrence).				
Gestion de la publication/mise en ligne				
Gestion des questions/réponses pendant la phase de consultation				
Analyse des candidatures et des offres et présentation du rapport				
Gestion des négociations si nécessaire (par échanges écrits)				
Mise au point du marché de location				
Préparation des notifications				
G - Réalisation des travaux				
Appui technique en phase conception	8	3 600.00 €	8	3 600.00 €
Participation de l'AMO aux réunions de chantier sur une base de 10 mois de travaux (Environ 1 toutes les 2 semaines et à répartir selon les besoins et les phases du chantier)				
Assistance sur la phase AOR				
Total des prestations d'AMO	51	23 500.00 €	59.5	27 750.00 €

Durant toute sa mission, l'Agence assure, par son rôle de conseil, une assistance d'ordre technique, juridique et financière au maître d'ouvrage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20251231-093-2025-DE

Accusé certifié exécutoire
Reception par poste le : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025

Article 4. Modalités de démarrage de la convention

Les prestations seront réalisées selon les modalités fixées à l'article 3 et démarrent à la signature des deux parties engagées, sans autres formalités nécessaires.

Article 5. Divers

Toutes les autres clauses et dispositions de la convention initiale restent applicables pour autant qu'elles ne soient pas contraires au présent avenant.

En deux exemplaires originaux,

À , le

Pour le Président de l'Agence et par délégation, le Directeur,	Le Maire de COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG
Yvan PAUGET.	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251231-093-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025